

Défilé et prise d'armes

Pour cette cérémonie qui marque le 64^e anniversaire de la capitulation nazie, un défilé à pied suivra la prise d'armes à laquelle participeront la musique de la région terre Nord-Ouest, l'Ecole supérieure et d'application des transmissions de Cesson-Sévigné, les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, le 16^e groupe d'artillerie (Saint-Jacques de la Lande), le 11^e Régiment d'artillerie de marine (Saint-Aubin-du-Cormier) dont une section de réservistes sera sur les rangs. La gendarmerie nationale avec un détachement à pied et un peloton motocycliste, le centre d'information de la réserve de la marine et un détachement de l'équipage de la frégate anti-sous-marine la *Motte Picquet* dont Rennes est la ville « marraine ».

À noter qu'un stand sera installé sur la place du Parlement. Du personnel

et des réservistes répondront aux questions du public.

La réserve militaire en Ile-et-Vilaine

Au 31 décembre 2008, l'armée de terre comptait 18 348 personnels servant dans la réserve opérationnelle dont 2 099 personnels féminins et 641 réservistes citoyens. En RTNO (cinq régions économiques, 20 départements), 2 418 personnes volontaires ont signé un contrat d'engagement pour servir dans la réserve.

En Ile-et-Vilaine, 349 réservistes

sous contrat sont recensés, et 295 d'entre eux sont employés dans une formation militaire stationnée en Ile-et-Vilaine. Sur ces 295, 73 sont officiers, 111 sont sous-officiers et 111 militaires du rang.

Les formations qui comptent le plus grand nombre de réservistes sont le 11^e régiment d'artillerie de Marine avec 136 réservistes, le 16^e groupe d'Artillerie avec 110 réservistes, l'état-major de la Région Terre Nord-Ouest avec 56 réservistes, l'état-major interarmées de Zone de défense Ouest avec 51 réservistes et le

2^e régiment du Matériel avec 29 réservistes.

Edouard MARET.

Samedi 8 mai, à 9 h, messe à la cathédrale ; dépôt de gerbes, à 10 h 15, au mémorial des martyrs de la résistance et de la déportation (rue du 10^e d'Artillerie) ; à 10 h 40, rue Albert-Aubry ; à 11 h, au monument aux morts de la gare SNCF ; à 11 h 30, au monument aux morts (contour de la Motte) ; à 12 h, au Panthéon rennais.